

A N N E X E S

- 1. Membres de la Mission d'étude**
- 2. Calendrier de l'étude**
- 3. Liste des personnes rencontrées**
- 4. Procès-verbal des discussions en version française et en version japonaise**
- 5. Documents en référence**
- 6. Résultats des études sur les conditions naturelles**
- 7. Tableau de disposition des matériels**
- 8. Documents relatifs à l'exonération au Sénégal**

Annexes

Annexe-1 Membres de la Mission d'étude

Liste des membres de l'Equipe de l'Etude du Concept de Base pour le Projet de renforcement du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon

1. Etude préparatoire (du 8 mai et 12 juin 2010)

M. Nobuyuki Konishi Chef de projet Département du Développement Humain Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA
Mme. Chiharu Morita Coordinatrice Département du Développement Humain Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA
M. Kaoru TAJIMA Chef d'équipe / Planification matérielle / Exploitation et maintenance INTEM Consulting, Inc.
M. Katsuaki Takanaka Planification Formation professionnelle INTEM Consulting, Inc.
M. Koichi Nakamura Planification Construction / Matériel YOKOGAWA ARCHITECTS & ENGINEERS,INC.
M. Akihiro Okamoto Planification matérielle / Planification Approvisionnement Estimation matériel I INTEM Consulting, Inc.
M. Tomohiro Tamaki Planification matérielle III / Planification Approvisionnement Estimation matériel II INTEM Consulting, Inc.
M. Junichiro Matsuura Planification Travaux exécution Approvisionnement / Estimation YOKOGAWA ARCHITECTS & ENGINEERS,INC.
M. Norihiko Iguchi Interprète

2. Présentation de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire (Du 9 au 18 octobre)

M. Nobuyuki Konishi Chef de projet Département du Développement Humain Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA
Mme. Chiharu Morita Coordinatrice Département du Développement Humain Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA
M. Kaoru TAJIMA Chef d'équipe / Planification matérielle / Exploitation et maintenance INTEM Consulting, Inc.
M. Koichi Nakamura Planification Construction / Matériel YOKOGAWA ARCHITECTS & ENGINEERS,INC.
M. Akihiro Okamoto Planification matérielle/Planification Approvisionnement Estimation matériel I INTEM Consulting, Inc.
M. Gentaro Suzuki Interprète

Annexe-2 Calendrier de l'étude

1. Calendrier de l'étude préparatoire

Date	Équipe d'étude officielle		Équipe d'étude Consultant							
	Leader	Coordinateur	(a) Chef d'équipe / Planification matérielle / Exploitation et maintenance (Kaoru TAJIMA) 36 jours	(g) Interprète (Norihiko IGUCHI) 36 jours	(b) Planification Formation professionnelle (Katsuaki TAKANAKA) 25 jours	(c) Planification Construction / Matériel (Koichi NAKAMURA) 36 jours	(d) Planification matérielle II / Planification Approvisionnement Estimation matériel I (Akibito OKAMOTO)	(e) Planification matérielle III / Planification Approvisionnement Estimation matériel II (Tomohiro TAMAKI)	(f) Planification Travaux exécution Approvisionnement / Estimation (Junichiro MATSUURA)	
8 mai			Départ NARITA						Départ Narita	
9 mai			Déplacement (Paris - Dakar)						Déplacement (Paris-Dakar)	
10 mai			Matin : Visite de courtoisie au bureau de la JICA Après-midi: Visite de courtoisie au CFPT (Présentation du rapport de commencement)						Idem au chef d'équipe	
11 mai			Matin: Visite au site (Questions & Réponses) Après-midi: Concertation avec le CFPT (Maintenance des installations du bâtiment)			Matin: Idem au chef d'équipe Après-midi: Etude sur les installations existantes		Matin: Idem au chef d'équipe Après-midi: Discussion sur les questionnaires		
12 mai			Matin: Atelier de travail restreint au CFPT Après-midi: Concertation sur la maintenance des engins lourds						Matin: Idem au chef d'équipe Après-midi: Idem au chef d'équipe	
13 mai			Réunion interne et mise en ordre des documents						Idem au chef d'équipe	
14 mai			Matin: Atelier de travail restreint (suite), Concertation sur les techniques de fabrication Après-midi: Concertation sur les fondries			Matin: Appel d'offres pour l'étude sur les conditions naturelles Après-midi: Idem au chef d'équipe		Matin: Atelier de travail restreint (suite), Concertation sur les techniques de production Après-midi: Confirmation du contenu des matériels demandés		
15 mai			Réunion interne et mise en ordre des documents						Départ Narita Idem au chef d'équipe	
16 mai			Réunion interne et mise en ordre des documents						Déplacement (Paris-Dakar) Idem au chef d'équipe	
17 mai			Matin: Réunion avec M.MARUYAMA du bureau de la JICA (9:00~10:15) Après-midi: Concertation avec METFP/DFPT (17:30~)			Matin: Réunion avec M.MARUYAMA du bureau de la JICA (9:00~10:15) 11:00 Concertation avec Sonel Après-midi: Etude sur le bâtiment d'énergie du Centre-Concertation		Idem au chef d'équipe		
18 mai			10:00 Saudequip (Agence des engins lourds)			Matin: Concertation avec Senelec (11:00~) Après-midi: Sde (15:00~) Concertation avec Senelec, Bureau (16:00~)		Confirmation du contenu des matériels demandés (Hydraulique/Pneumatique)	Confirmation du contenu des matériels demandés (Traitement informatique & Electromécanique)	Départ Narita
19 mai			Matin: Concertation au CFPT Après-midi: Visite au Lycée technique (15:30)						Idem au chef d'équipe	Déplacement (Paris-Dakar)
20 mai			Matin: Visite à Komatsu (9:30~) Après-midi: METFP/Bureau de la Formation professionnelle			Matin: Visite à Komatsu (9:30~) Après-midi: Concertation Saelec Local, 15:00 Concertation avec Sapeurs 16:30 Concertation au CFPT		Matin: Idem au chef d'équipe Après-midi: Confirmation du contenu des matériels demandés (Maintenance des bâtiments)	Matin: Idem au chef d'équipe Après-midi: Confirmation du contenu des matériels demandés (Traitement informatique)	Idem à Planification Construction / Matériel
21 mai			Matin: ICS mine (9:30~) Après-midi: Etude des établissements similaires (LETFP) 15:00~							
22 mai	Départ Narita		Réunion interne et mise en ordre des documents							
23 mai	Déplacement (Paris-Dakar)		Réunion interne							
24 mai			Matin: Mise en ordre des documents Après-midi: Réunion interne (Rapport intermédiaire de l'état d'avancement, mise au point des orientations à suivre) TAKANAKA & IGUCHI HOGGY 11:00~ Après-midi: 16:00~ NAKAMURA & MATSUURA						Etude sur les terrains du CFPT	
25 mai	Visite de courtoisie au METFP et au CFPT		Confirmation du contenu des matériels demandés (Maintenance des engins lourds)		Matin: FOMSEN (10:30~) Après-midi: CDE (16:00~)		Concertation au CFPT (Automatique, hydraulique et pneumatique)	Concertation au CFPT (Matériels pour le traitement informatique et l'électromécanique)	Etude sur l'approvisionnement et l'estimation Distribution de chacun des questionnaires	
26 mai	Visite à KOMATSU, SISMAR		Réunion sur le procès-verbal, Confirmation du contenu des matériels demandés (Maintenance des engins lourds)		Matin: Concertation au CFPT Après-midi: SISMAR (15:00~)		Matin: Etude sur les installations de l'alimentation en eau et d'incendie Après-midi: Etude sur le poste transformateur et du groupe électrogène du CFPT	Concertation au CFPT (Matériels pour le traitement informatique et l'électromécanique)	Etude sur l'approvisionnement et l'estimation Distribution de chacun des questionnaires	
27 mai			Concertation sur le procès-verbal		Matin: Concertation sur le procès-verbal Après-midi: 15:00 visite d'étude au CSE et concertation sur le procès-verbal		Matin: 10:00 Contrat pour l'étude des conditions naturelles. Concertation sur le PV. Après-midi: 15:00 Visite d'étude au CSE et concertation sur le PV	Matin: Concertation sur le PV Après-midi: Etude des agents locaux. Concertation sur le PV	Etude sur l'approvisionnement et l'estimation Distribution de chacun des questionnaires	
28 mai	Signature du PV, Rapport au bureau de la JICA, Départ de Dakar (Équipe d'étude officielle)		Matin: Concertation au CFPT (9:00~) Signature du procès-verbal		Matin: Concertation au CFPT (9:00~), Signature du PV. Après-midi: Assistance à la signature du PV. Etude du bâtiment du traitement		Concertation au CFPT (Automatique, hydraulique et pneumatique)	Concertation au CFPT (Matériels pour le traitement informatique)	Etude sur l'approvisionnement et l'estimation Distribution de chacun des questionnaires	
29 mai	Déplacement (Paris-par avion)		Réunion interne et mise en ordre des documents							
30 mai	Arrivée à Narita		Réunion interne et mise en ordre des documents		Réunion interne et mise en ordre des documents, départ de Dakar		Réunion interne et mise en ordre des documents			

31 mai		Réunion à propos du calendrier du CFPT. Articles demandés et mise en ordre des documents de la maintenance des engins lourds	Déplacement (Paris-par avion)	Matin: Concertation avec l'ONAS Concertation avec le contractant sur le calendrier de travail du sondage Après-midi: Accompagner l'étude sur le terrain des matériels	Etude sur le terrain des matériels de la maintenance des bâtiments Mise en ordre des listes des matériels	Concertation au CFPT (Matériels pour l'électromécanique) Départ de Dakar	Matin: Idem à Planification Construction / Matériel Après-midi: Collecte des questionnaires relatifs à l'estimation
1 juin		Confirmation du contenu des matériels demandés (Maintenance des engins lourds)	Arrivée à Narita	Accompagner l'étude sur le terrain des matériels de la maintenance des bâtiments, Introduction du contractant du sondage au CFPT, Etude de planification des installations et mesures au sein du CFPT	Maintenance des bâtiments (Elaboration du Layout) Demande de devis	Déplacement (Paris-par avion)	Collecte des questionnaires
2 juin		Confirmation du contenu des matériels demandés (Maintenance des engins lourds)		Concertation au CFPT (Bâtiment de maintenance des engins lourds)	Etude sur les matériels existants Concertation sur les matériels	Arrivée à Narita	Collecte des questionnaires
3 juin		10:00 Réunion à propos du calendrier du CFPT, Concertation sur les articles demandés et la maintenance des engins lourds, Elaboration du Memorandum		Concertation au CFPT (Etude de planification des installations-Elaboration du Memorandum) Concertation au CFPT (Bâtiment de maintenance des engins lourds)	Concertation sur la maintenance des bâtiments 15 : 00 Ministère de l'Economie et des Finances (Exonération)		Collecte des questionnaires 15:00 Ministère de l'Economie et des Finances (Exonération)
4 juin		Concertation sur la maintenance des engins lourds, Elaboration du Memorandum et Etude relative à l'exploitation et la gestion		Matin: Visite au bureau d'architecte, Agence de météorologie et début du sondage Après-midi: Concertation au CFPT (Elaboration du Memorandum)	Concertation sur les matériels de l'électromécanique Visite à l'agent local des engins lourds (AFCO)		Matin: Idem à Planification Construction / Matériel Après-midi: collecte des questionnaires
5 juin		Réunion interne et mise en ordre des documents		Etude de planification des installations Elaboration des dessins généraux	Concertation sur les matériels de la téléinformatique Réunion interne et mise en ordre des documents		Idem à Planification Construction / Matériel
6 juin		Réunion interne et mise en ordre des documents		Réunion interne et mise en ordre des documents			Réunion interne et mise en ordre des documents
7 juin		Concertation au CFPT (Elaboration du Memorandum- Synthèse des bâtiments et des matériels), Elaboration du Memorandum		Matin: Concertation au CFPT (Bâtiment de la maintenance des engins lourds) Après-midi: Etude des installations électriques du	Concertation sur l'électromécanique Visite au AATR		Collecte des questionnaires
8 juin		Concertation au CFPT (Explication sur les réponses au questionnaire, Discussion sur le Memorandum: Synthèse des bâtiments et des matériels), Elaboration du Memorandum		Matin: Concertation avec le bureau d'architecte, Concertation avec les sapeurs Après-midi: Visite de fournisseur des matériels de lutte contre l'incendie, Visite de consultants. 17:00 Concertation au CFPT (sur le Memorandum et les	Etude sur les agents locaux des matériels Concertation sur les matériels de l'hydraulique et du système de climatisation		Idem à Planification Construction / Matériel
9 juin		Matin: Signature du Memorandum 14:00 Rapport au bureau de la JICA, 16:00 Rapport à l'Ambassade du Japon		Matin: Etude de bureau d'architecte, Société d'électricité et consultant, 14:00 Rapport au bureau 14:00 Rapport au bureau de la JICA, 16:00 Rapport à l'Ambassade du Japon	Matin: Signature du Memorandum 14:00 Rapport au bureau de la JICA, 16:00 Rapport à l'Ambassade du Japon		Matin: Idem à Planification Construction / Matériel Après-midi: Collecte des questionnaires
10 juin		Estimation, Départ de Dakar		Collecte des questionnaires de l'ONAS Départ de Dakar	Estimation, Départ de Dakar		Collecte des questionnaires de l'ONAS Départ de Dakar
11 juin		Déplacement (Paris-par avion)		Déplacement (Paris-par avion)			Déplacement (Paris-par avion)
12 juin		Arrivée à Narita		Arrivée à Narita			Arrivée à Narita

2. Calendrier de présentation de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire

Date	Jour	Équipe d'étude officielle		Équipe d'étude Consultant				
		Leader	Coordinateur	(a) Chef d'équipe / Planification matérielle / Exploitation et maintenance (Kaoru TAJIMA)	(g) Interprète (Gentarō SUZUKI)	(c) Planification Construction / Matériel (Koichi NAKAMURA)	(d) Planification matérielle II / Planification Approvisionnement Estimation matériel I (Akihiro OKAMOTO)	
9 octobre	Samedi			Départ Narita				
10月10日	Dimanche			Déplacement (Paris - Dakar)				
10月11日	Lundi			Consultation au bureau de la JICA, visite de courtoisie Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et CFPT				
10月12日	Mardi	Déplacement (Arrivée à Dakar)	Concertation avec le CFPT (Présentation de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire)					
10月13日	Mercredi	Discussion sur le procès-verbal avec le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et CFPT			Concertation avec le CFPT sur le PV, Concertation avec le Bureau des taxes, Ministère de l'Economie et des Finances		Concertation avec le CFPT sur le PV	
10月14日	Judi	Signature du procès-verbal, Ministère de l'Economie et des Finances			Réunion avec le CFPT			
10月15日	Vendredi	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, Départ Dakar		Réunion avec le CFPT, Rapport au bureau de la JICA et l'Ambassade du Japon				
10月16日	Samedi	Déplacement (Paris-par avion)		Réunion interne et mise en ordre des documents, Départ de Dakar				
10月17日	Dimanche	Arrivée à Narita		Déplacement (Paris-par avion)				
10月18日	Lundi			Arrivée à Narita				

Annexe-3 Liste des personnes rencontrées

Nom	Titre
Hiroshi FUKADA (Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire)	Ambassade du Japon
Takao AIKAWA	Ambassade du Japon
Madoka FUNATSU	Ambassade du Japon
Hisatoshi OKUBO (Représentant Résidant)	Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA Sénégal Office
Shinji UMEMOTO (Chef de Bureau)	Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA Sénégal Office
Takao MARUYAMA	Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA Sénégal Office
Macaty FALL	Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA Sénégal Office
Moussa SAKHO (Ministre)	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Saliou DIOUF (Directeur)	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Fabirama DIANGAR	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Joseph GNING	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Massar WAGUE (Directeur de la Coopération Economique et Financière)	Ministère de l'Economie et des Finances
Yama Kouyate DIABY (Bureau de perception)	Ministère de l'Economie et des Finances
Cheikh Tidiane GAYE (Chargé de perception)	Ministère de l'Economie et des Finances
M. Ibrahima NDIAYE (Directeur Général)	Agence Autonome des Travaux Routiers
M. Hamadou KONATE	Ambassade du Luxembourg
Igor WAJNZTOK	Ambassade du Luxembourg
M.Ibrahima NDIAYE	Agence Autonome des Travaux Routiers
Alioune NDIAYE (Directeur)	Lycée d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Thiès
M. Dramae SAKHOM	Lycée Technique Industriel Maurice Delafosse
Arona DIONE	Lycée Technique Industriel Maurice Delafosse
M.Ousseynou GUEYE, Directeur	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M.Balla TIMERA, Directeur des Etudes	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Massaher KEBE, Chef des Travaux	Centre de Formation Professionnelle et Technique
Mme NDIAYE M. DIENG, Intendant	Centre de Formation Professionnelle et Technique

M. Alioune B. DIONE, Chef Section MA	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Pape Bô DIALLO, Formateur ELN	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M.Babacar SECK, Formateur Informatique	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Mor PADANE, Formateur ELM	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Amadou MBODJI, Formateur	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. El.Mansour DIAGNE, Formateur	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Mamadou Yoro BARRY, Formateur	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Elhadji Iba THIOUNE, Formateur	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Séni NDOYE, Formateur	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Diarisso DIANGUINA, Formateur	Centre de Formation Professionnelle et Technique
M. Mamadou SARR (Technicien de gestion)	Centre de Formation Professionnelle et Technique
Abdoul Aziz SABALY (Directeur des archives)	CCIAD
Mor MBOW (Directeur d'usine)	FOMSEN
Lamine Ndiaye DIEYE (Directeur technique)	SONATEL
Diabel DIOP (Directeur commercial)	SONATEL
Babacar THIOME (Directeur commercial)	SENELEC
Oumar DIALLO (Responsable du réseau électrique)	SENELEC
Djiby DIENG (Directeur de planification)	SENELEC
Moussa TALL (Directeur commercial)	SDE
Ousseynou O.NDIAYE (Directeur technique)	SDE
Colonel Diene DAYE (Responsable de la prévention)	SAPEURS
Babacar NDIAYE (Directeur de planification)	ONAS
Alioune NIANG (Directeur technique)	ONAS
Oumar SEILE (Directeur adjoint)	Ministère de la Construction
Mamadou DIAQNE (Directeur)	Ministère de l'Urbanisme et de la Construction
Mar BA (Directeur de planification)	Ministère de l'Urbanisme et de la Construction
Abdoulaye Abou BA (Responsable de la documentation)	ANAMS
Khadim GUEYE (Directeur technique)	CEREEQ
Aminata Cisse GUEYE (Chef de l'étude géotechnique)	CEREEQ
Khodyme NIANG (Chargé de l'étude)	CEREEQ

Annexe-4 Procès-verbal des discussions en version française et en version japonaise

Procès-verbal (de la page 1/15 à la page 15/15) et la liste des matériels demandés (de la page 1/17 à la page 17/17)

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
L'ETUDE PREPARATOIRE (PHASE-2)
POUR
LE PROJET DE RENFORCEMENT DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE SENEGAL-JAPON

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement de la République du Sénégal (ci-après désigné le « Sénégal »), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude préparatoire (Phase-2) sur le Projet de Renforcement du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon (ci-après désigné le « Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

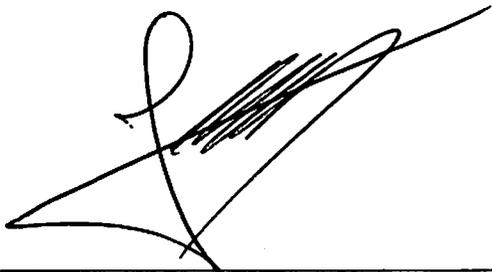
Conformément au résultat de la première phase de l'étude préparatoire effectuée en novembre 2009, la JICA a envoyé au Sénégal le 9 mai 2010 une mission chargée de l'étude préparatoire (Phase-2) en vue d'approfondir les éléments de la première étude en collaboration avec le personnel responsable concerné de la République du Sénégal.

Au terme des discussions, les deux parties ont convenu de ce qui suit, tel que décrit dans les annexes jointes à la présente.

Fait à Dakar, le 28 mai 2010



M. Nobuyuki KONISHI
Chef de Mission
Etude Préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. Mamadou Moustapha BA
Directeur adjoint de la Coopération
Economique et Financière
Ministère de l'Economie et des
Finances
République du Sénégal



M. Saliou DIGUF
Directeur de la Formation
Professionnelle et Technique
Ministère de l'Enseignement
Technique et de la Formation
Professionnelle (METFP)
République du Sénégal



M. Ousseynou GUEYE
Directeur
Centre de Formation
Professionnelle et Technique
Sénégal-Japon
République du Sénégal

ANNEXE

1. Objectif du Projet

Conformément au DSRP 2 (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté) et au PDEF (Programme Décennal de l'Education et de la Formation), l'objectif du Présent Projet consiste à améliorer la qualité des formations et la capacité d'accueil du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon (ci-après désigné le « CFPT ») afin de fournir au marché du travail une main d'œuvre nécessaire pour le développement du secteur industriel au Sénégal d'une part et d'autre part, de contribuer au développement du secteur industriel d'autres pays africains.

2. Organisme de réalisation du Projet

2-1. Ministère de tutelle :

Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

2-2 Organisme d'exécution du Projet:

Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) Sénégal-Japon dont l'organigramme est joint en Annexe-1.

3. Site du Projet

Le site du Projet se situe dans l'enceinte du CFPT, situé dans la ville de Dakar en République du Sénégal, tel qu'indiqué en Annexe-2.

4. Contenu de la requête du Sénégal

A l'issue des discussions avec la mission, la partie sénégalaise a formulé la demande pour les éléments suivants :

- Construction : Bâtiments de formation pour la filière de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en Maintenance des Engins Lourds et pour l'atelier de fonderie ;
- Equipements : Equipements pour les travaux pratiques (Se référer à l'Annexe-3 pour les détails) ;
- Coopération Technique, Volontaires ;

5. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

5-1. La partie sénégalaise déclare avoir compris le Système de Coopération Financière non-remboursable du Japon (mentionné en Annexe-5) expliqué par la mission.

5-2. La partie sénégalaise s'engage à prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution du Projet, telles qu'elles figurent en Annexe-6, au cas où le Projet serait mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.

6. Autres éléments de discussion

6-1. Modification du titre de l'étude

Le titre initial de « l'étude de concept de base » annoncé en novembre 2009 est remplacé par « l'étude préparatoire Phase-2 » ;

6-2. Nécessité et pertinence de la filière BTS Productique ;

Le démarrage de la nouvelle filière Productique est prévu pour octobre 2013. Les généralités de la filière y compris le programme de formation ne sont pas encore mises au point à l'heure actuelle. Par conséquent, les deux parties conviennent que cette filière ne sera pas prise en compte dans le Projet.

6-3. Maintenance des engins lourds

Tenant compte de la spécificité des matériels de la filière maintenance des engins lourds, la partie sénégalaise accepte tout choix approprié apporté par la partie japonaise dans l'approvisionnement des équipements.

6-4. État d'avancement des préparatifs pour la mise en place des nouvelles filières

6-4-1. Contenu de la formation des nouvelles filières

La partie sénégalaise a fourni à l'équipe d'étude les éléments concernant les objectifs et les profils des sortants des deux nouvelles filières ainsi que les heures requises pour la formation.

6-4-2. Effectif de formateurs

- Maintenance des installations du bâtiment : Mise à disposition de 6 formateurs dont 3 de la filière électronique BTI qui sera remplacée par la nouvelle filière ;
- Maintenance des engins lourds : Mise à disposition de 6 formateurs dont 3 de la filière mécanique auto qui sera remplacée par la nouvelle filière.

6-5. Demandes concernant la coopération technique et l'envoi de volontaires

La partie sénégalaise demande la coopération technique et l'envoi de volontaires selon le calendrier suivant :

6-5-1 Envoi d'experts

- Maintenance des installations du bâtiment
 - Froid et climatisation : 1 expert longue durée ;
 - Téléinformatique : 1 expert longue durée ;
- Maintenance des engins lourds
 - 1 expert longue durée pour moteur diesel ;
 - 1 expert longue durée pour mécanique et électricité des engins lourds.



6-5-2. Stage au Japon

La formation au Japon des homologues sénégalais dans les domaines précités au point 6-5-1.

6-5-3. Envoi d'experts séniors

Pour deux nouvelles filières et la fonderie.

6-6. Orientations pour la coopération de pays tiers

6-6-1. Pour ces nouvelles filières aussi, maintenir l'option d'accueillir des étudiants étrangers jusqu'à 15% de la capacité d'accueil ;

6-6-2. La coopération avec la République Démocratique du Congo dans la filière mécanique auto pourra être réalisée à travers le module de mécanique auto de la filière maintenance des engins lourds. Par conséquent, la suppression de la filière mécanique auto BTI ne constituera aucun obstacle pour la continuité de cette coopération.

6-7. Mise en place de l'atelier de fonderie

Sur la base du résultat de la situation actuelle du secteur de la fonderie au Sénégal, la partie japonaise a compris la nécessité de l'acquisition des connaissances sur la fonderie et la formation de la main d'œuvre nécessaire à ce secteur. Néanmoins, persuadée qu'il est nécessaire au CFPT de continuer encore la préparation et la planification pour ce module de manière à ce qu'il puisse satisfaire suffisamment aux besoins de la formation en pratique de la fonderie, la partie japonaise a expliqué qu'il serait difficile d'aménager les installations et les matériels de fonderie dans le cadre du Projet.

La partie sénégalaise a insisté sur la nécessité et la pertinence de la mise en place de l'atelier de fonderie. Elle rappelle que la fonderie était placée dans la requête comme prioritaire par rapport aux deux nouvelles filières. La partie sénégalaise précise aussi que, fort de son expérience en enseignement de la théorie en fonderie, le CFPT est en mesure d'élaborer à temps utile les programmes et planification du module pratique.

Selon la suggestion faite par la partie japonaise concernant la réhabilitation du bâtiment existant, la partie sénégalaise a porté son choix sur la construction d'un nouveau bâtiment pour l'atelier de fonderie.

Annexe-1 Organigramme

Annexe-2 Plan d'emplacement du site

Annexe-3 Liste des matériels concernés par la requête

Annexe-4 Contenu des infrastructures

Annexe-5 Système de coopération financière non-remboursable

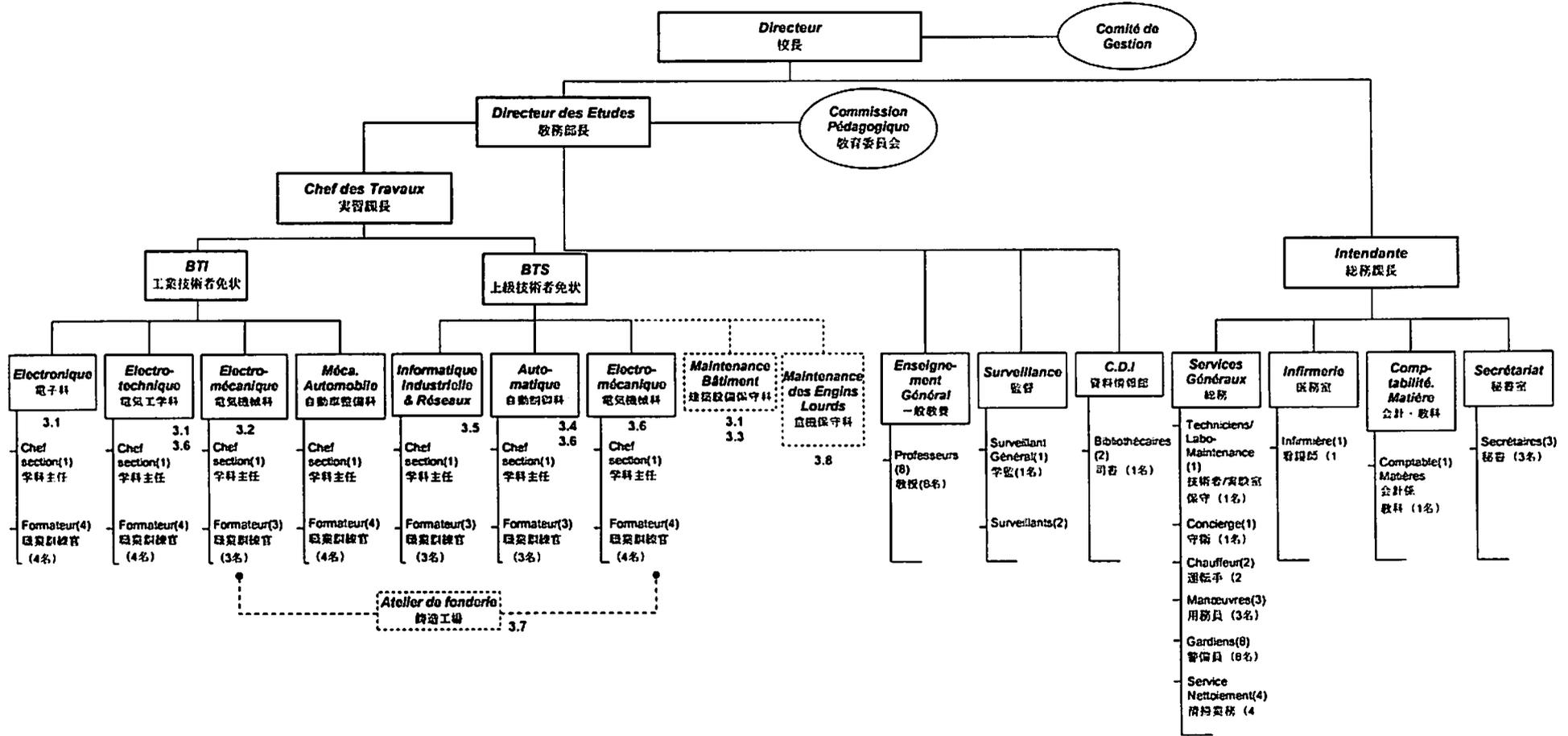
Annexe-6 Principales mesures à prendre par les deux gouvernements

2
9

~~2~~
2, 2

Handwritten initials/signature in the top left corner.

ANNEXE 1 ORGANIGRAMME DU CFPT SENEGAL/JAPON
セネガル日本職業訓練センター (CFPT) 組織図



Handwritten initials/signature in the bottom left corner.

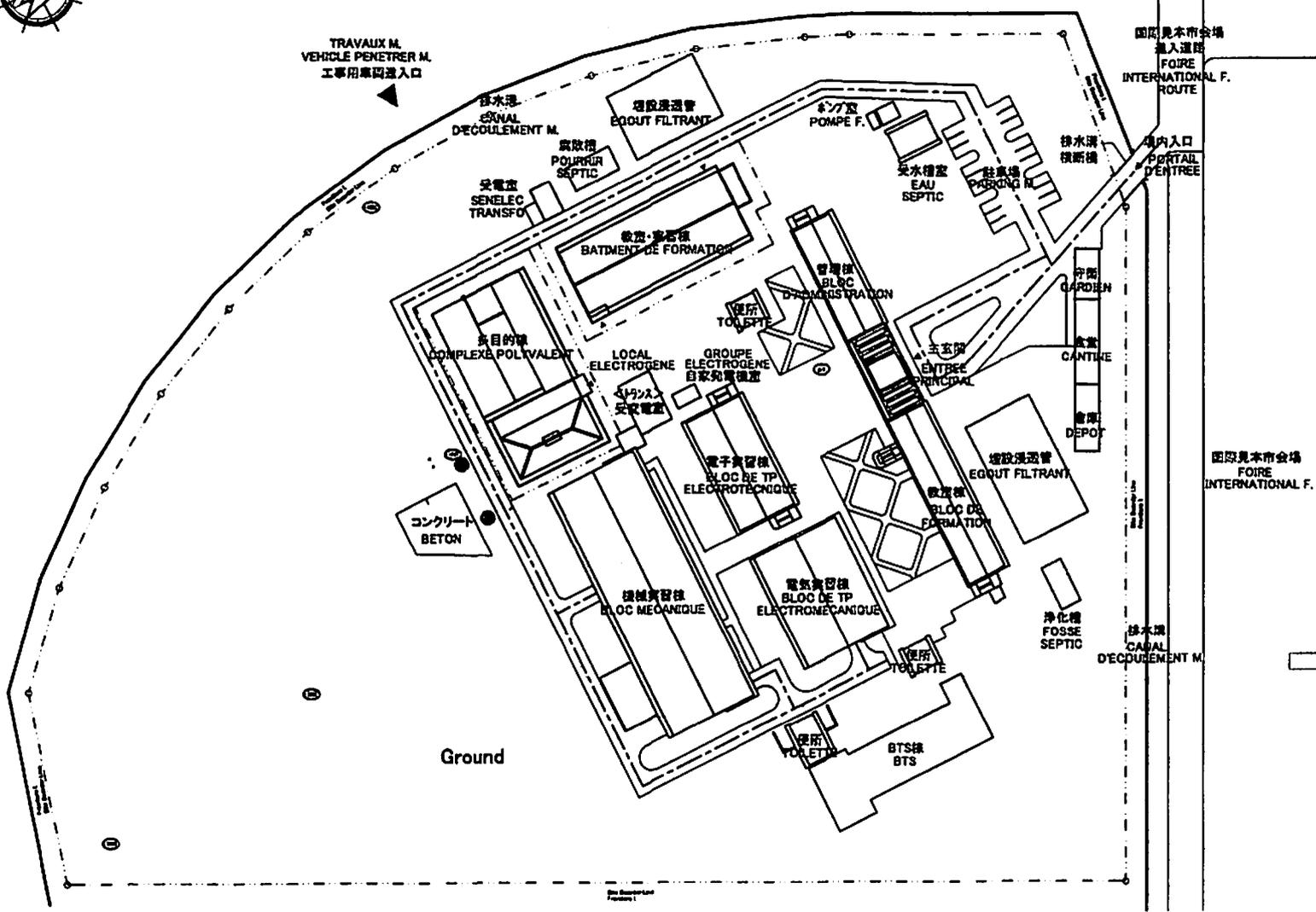
100/10



幹線道路
ARTERE F.

既存幹線道路
ARTERE F.

Annexe-2



国際見本市会場
進入道路
FOIRE INTERNATIONAL F.
ROUTE

場内入口
PORTAL
D'ENTREE

国際見本市会場
FOIRE INTERNATIONAL F.

Plot Plan

M. 2

3.1 Matériels et équipements d'Electronique/Electrotechnique

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
M.EL1	Installations d'éclairage et de signalisation	16	A
M.EL2	Connexion de moteurs triphasés : commandes et protections	4	B
M.EL3	Energies renouvelables : installation photovoltaïque	4	B
M.EL4	Mesures de protection	4	A
M.EL5	Simulation d'essai et d'erreurs sur installations domestiques	2	B
M.EL6	Banc simulation/Energie Electrique	2	B
M.EL7	Systèmes uni train (enseignement multimédia)	4	A
M.EL8	Système d'enseignement avec éléments enfichables	8	A
M.EL9	Technique de régularilation	2	A
M.EL10	Technique des micro-contrôleurs	8	A
M.EL11	API/SIMATIC7	8	A

3.1 Bis Matériels et équipements de Téléinformatique

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
M.TI 1	Kit vidéo surveillance avec 4 caméras	8	A
M.TI 2	Transmission sans fil	8	A
M.TI 3	Serveur vidéo IP	8	A
M.TI 4	Système Intercom	8	A
M.TI 5	Kit didactique de téléphone	8	A
M.TI 6	Kit didactique d'alarme	8	A
M.TI 7	Jeu d'outillage	16	A
M.TI 8	Vidéo caméra	3	A
M.TI 9	Vidéo projecteur	3	A
M.TI 10	Ecran de projecteur	3	A

3.2 Matériels et équipements d'électromécanique BT1 et BTS

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
M.FM 1	Scie alternative	2	A
M.FM 2	Rectifieuse plane à meule tangentielle	1	A
M.FM 3	Tour conventionnel	6	A

Handwritten initials/signature on the left margin.

Handwritten signature and initials on the right margin.

Annex 3

M.FM 4	Fraiseuse conventionnelle	1	A
M.FM 5	Fraise tourteau	10	A
M.FM 6	Affuteuse de fraise	1	A
M.FM 7	Jeu d'outils de coupe (fraise à 2 dents)	24	A
M.FM 8	Jeu d'instrument de mesure	25	A
M.FM 9	Jeu de tarauds et tourne à gauche	25	A
M.FM 10	Bille testeur Rockwell	1	A
M.FM 11	Caisse à outil de mécanicien	25	A
M.FM 12	Chalumeau d'oxycoupage	8	A
M.FM 13	Manomètre oxyacétylénique	8	A
M.FM 14	Touret à meuler	2	A
M.FM 15	Barreau d'outil ARS(20 x 5 x 100mm)	300	A
M.FM 16	Jeu de marteaux	2	A
M.FM 17	Barreau en ARS(15 x 5 x 1500mm)	25	A
M.FM 18	Décapant, métal d'apport	10	A
M.FM 19	Mortaiseuse/Slotting machine	1	A
M.FM 20	Machine à mesurer 3D	1	A
M.FM 21	Plateau diviseur à commande numérique	1	A

3.3 Matériels de Froid et de Climatisation

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
M .FC 01	Banc d'essai des techniques de mesure de T°	1	A
M .FC 02	Méthodes de mesure de pression	1	A
M .FC 03	Processus de vaporisation	1	A
M .FC 04	Processus de condensation	1	A
M .FC 05	Pompe à chaleur	1	A
M .FC 06	Montage et maintenance en technique du froid	1	A
M .FC 07	Appareil de vidange et de remplissage de fluide frigor	1	A
M .FC 08	Outillage pour monteur frigoriste	4	A
M .FC 09	Unité de base pour installation frigorifique	1	A
M .FC 10	Installation frigorifique avec simulation de pannes	1	A
M .FC 11	Régulation et simulation frigorifique	1	A
M .FC 12	Régulation de climatisation et de chauffage	1	A





Annex 3

M .FC 13	Module d'installation électrique pour unités frigorifiques	1	A
M .FC 14	Système split	1	A
M .FC 15	Module d'installation d'air conditionné	1	A
M .FC 16	Centrale de traitement d'air	1	A
M .FC 17	Séparation dans les réservoirs de sédimentation	1	A
M .FC 18	Procédé à boues activées	1	A
M .FC 19	Station de traitement d'eaux usées	1	A
M .FC 20	Unité de démonstration installation eau potable	1	A
M .FC 21	Panneau d'étude pour nettoyage de conduites	1	A
M .FC 22	Protection des conduites d'eau potable	1	A
M .FC 23	Module de base pour appareils sanitaires avec accessoires	1	A
M .FC 24	Banc d'alimentation pour installation sanitaire	1	A
M .FC 25	Chauffe-eau solaire à 2 collecteurs	1	A
M .FC 26	Unité de démonstration d'une chaudière avec réservoir	1	A

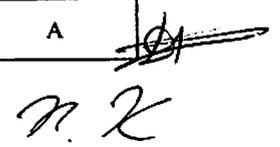
3.4 Matériels et équipements d'Automatique

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
AUT-FA1	Automate programmable avec profibus	24	A
AUT-FA2	Logiciel de programmation et de mise en réseau	24	A
AUT-FA3	Système de production à 8 sous-Systèmes	1	A
AUT-FA4	Banc de régulation de niveau/débit/température/pression	2	A
AUT-FA5	Ordinateur PC (Win XP) pour système de production	1	A

3-5 Equipements informatiques

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
M.EI1	Serveur	6	A
M.EI2	Ordinateur de bureau	83	A
M.EI3	Ordinateur Portable	5	A
M.EI4	Caméra Vidéo	6	A
M.EI5	Projecteur vidéo	5	A
M.EI6	Imprimante à laser en couleur	2	A
M.EI7	Imprimante à laser en noir et blanche	2	A
M.EI8	Unité de logiciels	1	A





3-6 EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
M.H1	Banc avec éléments complets pour le système hydraulique et hydroélectrique	4	A
(1)	Limiteurs de pression	1	A
(2)	Régulateurs de débit	1	A
(3)	Filtre	1	A
(4)	Distributeurs	1	A
(5)	Capteurs	1	A
(6)	Tuyauteries et raccords	1	A
(7)	Clapets	1	A
(8)	Actionneurs	1	A
(9)	Composants de commande électrique	1	A
(10)	Accumulateur	1	A
(11)	Automates	1	A
(12)	Poste de travail mobile	1	A

3-7 Equipements Pneumatiques

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
M.P1	Banc avec éléments complets pour le système pneumatique et électropneumatique	8	A
(1)	Support d'appareillage	1	A
(2)	Vérins	1	A
(3)	Distributeurs à commande pneumatique et mécanique	1	A
(4)	Distributeurs à commande électrique	1	A
(5)	Régulateur de pression	1	A
(6)	Soupapes	1	A
(7)	Cellules (portes logique)	1	A
(8)	Manomètre	1	A
(9)	Tube et connecteur	1	A
(10)	Capteur	1	A
(11)	Compteur	1	A
(12)	Ventouses	1	A
(13)	Bouton arrêt d'urgence pneumatique	1	A
(14)	composants de commande électrique	1	A

BR

BR
n.k

Annex 3

(15)	Accessoires	1	A
(16)	Logiciel	1	B
(17)	Régulation	1	B
(18)	Commande tout pneumatique	1	A

3.8. Matériels pour la maintenance des engins de TP

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
MT01	Bulldozer 180HP	1	A
MT02	Escavateur 22Tonnes	1	A
EQ01	Lots de maquettes d'équipements en coupe	1	A
EQ02	Lots d' outillage pour reparation	2	A
EQ03	Lots d' équipements principaux	1	A
EQ04	Lot d' appareillages spéciaux	1	A
EQ05	Principaux composants et supports pour exercices de démontage/montage	1	A
EQ06	Banc de test de pompes d' injection	1	A
EQ07	Chariot élévateur motorisé	1	A
EQ08	Banc complet du système électrique camion (à électronique embarqué)	1	A
EQ09	Simulateur de freins ABS camion	1	A

3.9. Matériels de construction mécanique

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
C.M1	Table de dessin industriel equipe	20	A

3.10. Equipements de fonderie

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
FF1	Four à vent	1	A
FF2	machine de moulage	1	A
FF3	Compresseur à air	1	A
FF4	Machine de tamissage	1	A
FF5	machine à dessabler/ Shot blast	1	A
FF6	Compresseur à air	1	A
FF7	testeur de sable	1	A
FF8	moteur d'entraînement pour testeur universel	1	A

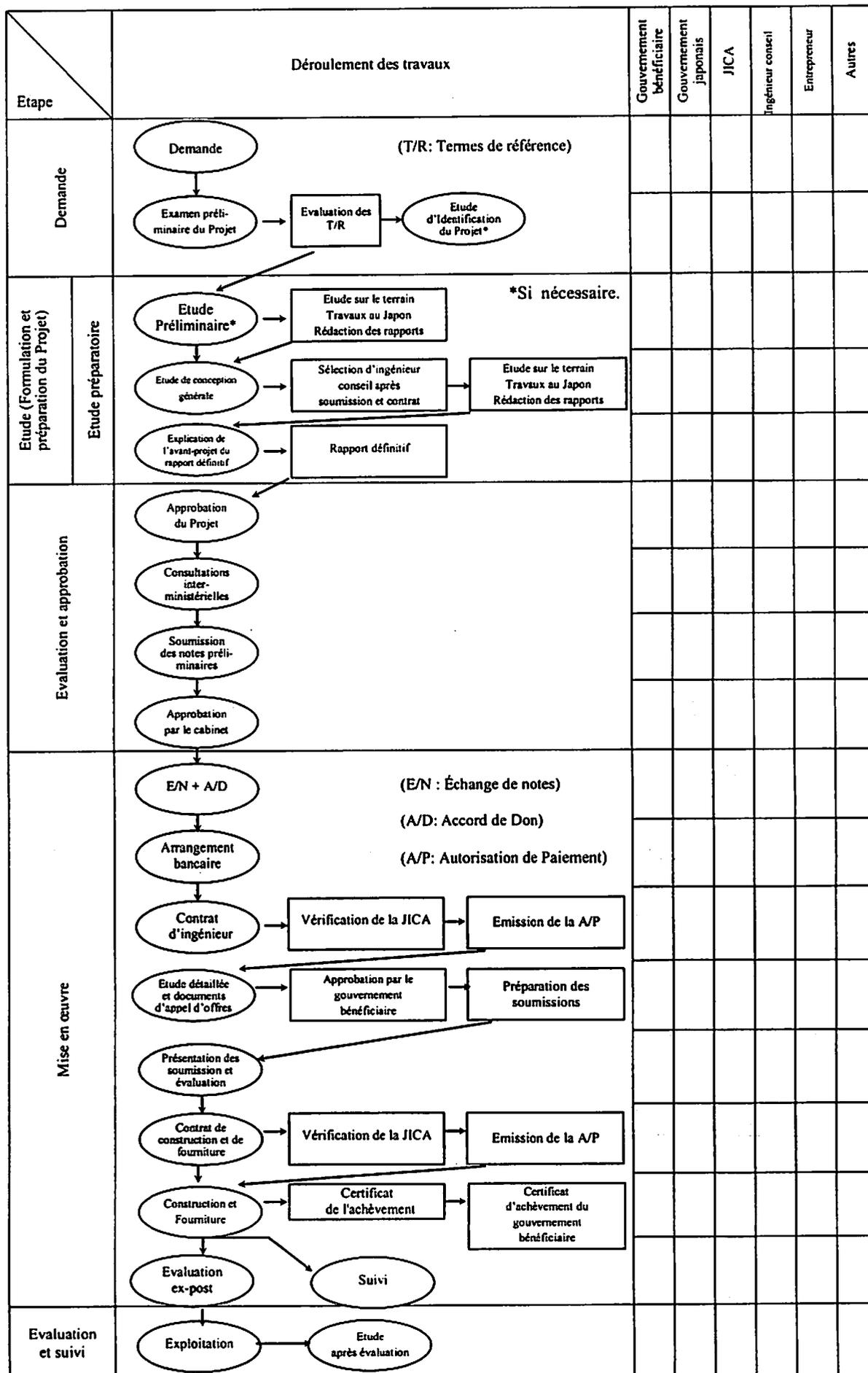
Annex 3

FF9	brouettes	1 sets	A
FF10	testeur de ventilation de sable	1	A
FF11	lotap avec écran standard	1	A
FF12	testeur infrarouge	1	A
FF13	ventilateur électrique	1	A
FF14	matières premières	10 sets	A
FF15	cokes 100kg/set	10 sets	A
FF16	charcoal	10 sets	A

3.11. Matériels didactiques communs

Code / équipement	Désignation	Quantité	Priorité
	Vidéo projecteur	4	B
	Ecran pour vidéo projecteur	6	B
	Photocopieur pour document pédagogique des étudiants	2	B

La Procédure de l'aide financière non-remboursable



Handwritten signature

Handwritten signature and initials

Annexe 6 Principales mesures à prendre par les deux gouvernements

No	Mesures	Japon	Pays bénéficiaire
1	Acquisition de terrain		•
2	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		•
3	Construction de clôtures et portes dans et autour du terrain		•
4	Construction du parking	•	
5	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	•	
	2) A l'extérieur du site		•
6	Construction de bâtiment	•	
7	Fournir les installations hors du/des site(s) pour les systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes nécessaires pour la mise en œuvre du Projet		
	1) Electricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		•
	b. Câbles de descente et câbles internes à l'intérieur du site	•	
	c. Transformateur et disjoncteur principal	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et/ou surélevés)	•	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égout, eaux pluviales, etc)		•
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux pluviales et autres)	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		•
	b. Système d'alimentation en à l'intérieur du site	•	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		•
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	•	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Meuble général (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		•
	b. Equipement concernant le Projet	•	
8	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		•
	2) Commission de paiement		•
	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime (aérien) des produits originaires du Japon	•	
9	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services		•
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés		•
12	Entretien et utiliser d'une façon adéquate et efficace les installations construites et les équipements fournis à titre de don		•
13	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		•

F
99

R. K

Procès-verbal des Discussions
sur
la Mission d'Etude chargée de l'Explication du Projet de Rapport Final
de l'Etude Préparatoire (Phase-2)
pour
le Projet de Renforcement du Centre de Formation Professionnelle et Technique
Sénégal-Japon

En réponse à la requête présentée par le Gouvernement de la République du Sénégal (désignée ci-après « le Sénégal »), le Gouvernement du Japon a décidé de mettre en œuvre une étude préparatoire (Phase-2) pour le Projet de Renforcement du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon (désigné ci-après « le Projet ») et a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA ») d'effectuer cette étude.

En vue de la présentation du projet de rapport final de l'étude préparatoire (Phase-2) et de la poursuite des discussions avec les autorités compétentes sénégalaises et des études sur terrain, la JICA a envoyé au Sénégal du 10 au 16 octobre 2010, une mission d'étude chargée de l'explication de ce rapport, conduite par Monsieur Nobuyuki KONISHI, Directeur de la Division de l'Enseignement Supérieur et Technique, Département du Développement Humain, JICA (désignée ci-après « la Mission »).

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints : Appendice et Annexes.

Fait à Dakar, le 14 octobre 2010



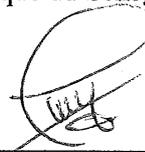
M. Nobuyuki KONISHI
Chef de Mission
Etude Préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. Saliou DIOUF
Directeur de la Formation
Professionnelle et Technique
Ministère de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle
(METFP)
République du Sénégal



M. Massar WAGUE
Directeur de la Coopération Economique et
Financière
Ministère de l'Economie et des Finances
République du Sénégal



M. Ousseynou GUEYE
Directeur
Centre de Formation Professionnelle et
Technique Sénégal-Japon
République du Sénégal

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Conformément au DSRP 2 (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté 2) et au PDEF (Programme Décennal de l'Education et de la Formation), le présent Projet a pour objectif d'améliorer la qualité des formations et la capacité d'accueil du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon (désigné ci-après « le CFPT ») pour fournir au marché du travail une main d'œuvre nécessaire pour le développement du secteur industriel au Sénégal d'une part, et de contribuer au développement du secteur industriel d'autres pays africains, d'autre part.

2. Organisme tutelle et Organisme responsable de l'exécution du Projet

2-1. L'organisme tutelle du Projet est le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).

2-2. L'organisme responsable de l'exécution du Projet est le Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon (CFPT).

3. Teneur du Projet de Rapport Final de l'Etude Préparatoire

La partie sénégalaise a approuvé la teneur du projet de rapport final de l'étude préparatoire, expliquée par la Mission. La liste des matériels et équipements de projet et le plan de masse des installations sont attachés respectivement dans l'Annexe-1 et l'Annexe-2.

4. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

4-1. La partie sénégalaise a pris acte du système de la coopération financière non remboursable du Japon, expliqué par la Mission et mentionné dans l'Annexe-3.

4-2. La partie sénégalaise s'est engagée à prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement du Projet, telles que mentionnées dans l'Annexe-4, en cas de la mise en œuvre du présent Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable.

5. Calendrier de l'étude

La JICA, se référant à la teneur approuvée et aux discussions, rédigera le rapport final et le soumettra à la partie sénégalaise vers le mois de janvier 2011.

6. Autres

6-1. Requête relative à la fonderie

La Mission a fait une explication à la partie sénégalaise comme suit :

Après l'analyse et l'examen au Japon, la requête relative à la fonderie ne fait pas l'objet du présent Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon. La partie sénégalaise a accepté cette explication.

6-2. Les tâches à la charge de la partie sénégalaise

Si la mise en œuvre du présent Projet est décidée officiellement en janvier 2011, la partie sénégalaise s'engage à réaliser les points ci-dessous selon le calendrier suivant pour la bonne

M. K

HL
EG

exécution des travaux :

- (1) Préparation et Aménagement du terrain et Travaux de drainage...Avant la fin août 2011
- (2) Pose des réseaux AEP/assainissement et Dégagement des matériels à éliminer des installations existantes...Avant la fin août 2011
- (3) Amenée des infrastructures (téléphone, etc.)...Avant la fin juillet 2012
- (4) Pose des extincteurs... Avant la fin juillet 2012
- (5) Commissions bancaires pour A/B, A/P, etc.Avant la fin mars 2011
- (6) Taxe, droits de douane et autres charges ... A chaque fois que de besoin
- (7) Mise en place des meubles ordinaires tels que tables, chaises, tableaux blancs, rideaux et rails de rideaux, etc., dans le nouveau bâtiment. ... Avant la fin juillet 2012

6-3. Budgets nécessaires

La partie sénégalaise a fait une explication à la Mission comme suit :

Le budget nécessaire à la réalisation des tâches à la charge sénégalaise et le budget nécessaire à la gestion et à la maintenance des matériels et équipements ainsi que du bâtiment à fournir dans le cadre du Projet sont assurés dans le cadre de la contrepartie sénégalaise.

6-4. Confidentialité du coût estimé du Projet

Les deux parties ont convenu que le coût estimé du Projet, tel qu'il est joint dans l'Annexe-5, est confidentiel et ne doit jamais être dupliqué ni divulgué avant la signature de tous les contrats concernés par le Projet. La partie sénégalaise a compris que le coût estimé n'est pas définitif et qu'il pourra être révisé.

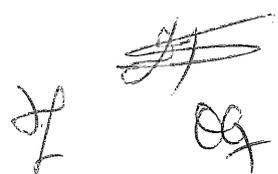
Annexe-1 Liste des matériels et équipements de projet

Annexe-2 Aperçu des installations auxiliaires

Annexe-3 Système de la coopération financière non remboursable du Japon

Annexe-4 Dispositions à prendre en charge par chaque gouvernement

Annexe-5 Estimation du coût du Projet



Liste des matériels et équipements de projet

< Maintenance des installations du bâtiment >

Matériels TP Électronique / Électromécanique

N°	Désignation	Nbr.
EE1	Installations d'éclairage et de signalisation	16
EE2	Connexion de moteurs triphasés : commandes et protections	4
EE3	Energies renouvelables : installation photovoltaïque	4
EE4	Mesures de protection	4
EE5	Simulation d'essai et d'erreurs	2
EE6	Energie Electrique	2
EE7	TP système électronique et électrique	4
EE8	Système didactique avec bloc	8
EE9	Dispositif TP commande moteur	2
EE10	Dispositif TP commande moteurs	8
EE11	Dispositif TP de PLC	8

Matériels TP Téléinformatique

TL 1	Kit vidéo surveillance avec 4 caméras	8
TL 2	Transmission sans fil	8
TL 4	Système intercommunications	8
TL 5	Kit didactique téléphone	8
TL 6	Kit didactique alarme	8
TL 7	Jeu d'outillage	16
TL 8	Vidéo caméra	3
TL 9	Vidéo projecteur	3
TL 10	Ecran de projecteur	3

Matériels TP Froid et climatisation

FC1	Dispositif TP appliqués de mesure de température	1
FC2	Méthodes de mesure de pression	1
FC3	Dispositif TP de chaudière	1
FC4	Condensateur TP	1
FC5	Pompe à chaleur	1
FC6	Dispositif TP Froid maintenance et vérifications	1
FC7	Appareil de vidange et de remplissage de fluide frigorigène	1
FC8	Outillage pour monteur frigoriste	4

M. K

FC9	Unité de base de condensation	1
	Module réfrigérateur domestique	1
	Module de réfrigérateur à double chambre	1
	Module de refroidissement d'air	1
	Module d'une climatisation confort	1
FC10	Système d'exploitation du système de réfrigération	1
FC11	Dispositif TP commande froid	1
FC12	Simulateur HVAC	1
FC13	Dispositif TP câblage froid	1
FC14	Climatiseur split système	1
FC15	Dispositif TP cycle d'air de climatiseur	1
	Logiciel d'acquisition de données PC avec logiciel de régulation	1
	HVAC système contrôleur	1
	Boîtier de connexion d'E/S pour modèle d'installation d'air conditionné	1
FC16	Dispositif TP de Climatisation à pleine échelle TP	1
FC17	Bac de décantation TP	1
FC18	Procédé à boues activées	1
FC19	Unité de traitement des boues TP	1
FC20	Unité de traitement des eaux usées	1
FC21	Unité AEP TP	1
FC22	Nettoyage tuyaux TP	1
FC26	Chaudière domestique TP	1

< Maintenance des engins lourds >

ML1	Bulldozer	1
ML2	Pelleteuse-chargeuse	1
ML3	Lots de maquettes ou d'équipements en coupe	
ML3-1	Moteur diesel	1
ML3-2	Système d'injection à rampe commune	1
ML3-3	Pompe d'injection distributive à régulation électronique et régulateur mécanique sur pompe distributive	1
ML3-4	Régulateur mécanique sur pompe en ligne et variateur d'avance à l'injection sur pompe distributive	1
ML3-5	Double embrayage	1
ML3-6	Pompe d'injection cummins	1

m2

#
087

ML3-7	Injecteurs et régulateur pneumatique sur pompe en ligne	1
ML4	Lots d'outillage en général	
ML4-1	Outils mécaniques	2
ML4-2	Instruments de mesure	2
ML4-3	Outils à air comprimé	2
ML4-4	Outils électriques	2
ML4-5	Outils de lubrification	2
ML5	Lots d'équipements pour réparation	
ML5-1	Machine à souder Moteur diesel	1
ML5-2	Compresseur d'air électrique	1
ML5-3	Machine pour laver les véhicules à haute pression d'eau chaude	1
ML5-4	Presse hydraulique 100 tonnes avec poussoir	1
ML5-5	Etablis mobiles avec étaux	5
ML5-6	Banc de réparation de vérin	1
ML5-7	Support Moteurs	1
ML5-8	Extracteur cylindre avec pompe hydraulique	1
ML5-9	Poste de soudage à l'oxy-acétylène	1
ML5-10	Poste de soudage à l'arc	1
ML6	Lot d'outils spéciaux	
ML6-1	Outillage spécifique à diagnostic des pannes	1
ML6-2	Outillage spécifique au bulldozer	1
ML6-3	Matériels auxiliaires pour TP	1
ML7	Principaux composants et supports pour exercices de démontage/montage	
ML7-1	Moteur diesel (Pelleteuse)	1
ML7-2	Transmission hydraulique (Bulldozer)	1
ML7-3	Pompe à engrenage hydraulique (Pelleteuse)	1
ML7-4	Vérin hydraulique (Bulldozer)	1
ML7-5	Distributeur hydraulique (Pelleteuse)	1
ML7-6	Démarrreur (Pelleteuse)	1
ML7-7	Alternateur (Pelleteuse)	1
ML7-8	Pont différentiel (Niveleuse)	1
ML7-10	Pompe d'injection haute pression (Pelleteuse)	1
ML7-11	Pompe à piston (Pelleteuse)	1
ML7-12	Travel motor (Pelleteuse)	1

M. K

JF ~~*JA*~~ *EB*

ML7-13	Convertisseur de coupe (Bulldozer)	1
ML8	Banc d'essai de pompe d'injection	1
ML9	Chariot de manutention	1
ML10	Simulateurs électriques	
ML10-1	Banc d'essai de générateur et de démarreur	1
ML10-2	Système électrique TP	1
ML10-3	Différents capteurs montés sr support	1
ML11	Simulateur frein ABS	1

< **Électromécanique** >

Matériels électriques pour BTI et BTS

EM 1	Scie à bois	2
EM 2	Rectifieuse de précision plane et accessoires	1
EM 3	Tour ordinaire et accessoires	6
EM 4	Fraiseuse et accessoires	1
EM 5	Affuteuse de fraise avec les accessoires	1
EM 6	Jeu d'instrument de mesure	25
EM 7	Jeu de tarauds et tourne à gauche	25
EM 8	Bille testeur Rockwell	1
EM 9	Caisse à outil de mécanicien	25
EM 10	Chalumeau d'oxycoupage	8
EM 11	Manomètre oxyacétylénique	8
EM 12	Touret à meuler avec les accessoires	2
EM 18	Appareil de mesure 3D	1

TP hydraulique

HY1	Système hydraulique TP	4
-----	------------------------	---

Matériel TP pneumatique

PN1	Système pneumatique TP	8
-----	------------------------	---

< **Automatique** >

AM1	Automate programmable avec profibus	24
	Logiciel de programmation et de mise en réseau	24
AM3	Système de procédés de fabrication (8 procédés)	1
	Banc de régulation de niveau/débit/température/pression	2
AM5	Ordinateur PC (Win XP) pour système de production	1

M. Z

[Handwritten signatures]

< Informatique >

II1	Serveur	6
II2	Ordinateur de bureau	83
II3	Ordinateur Portable	5
II4	Caméra Vidéo	6
II5	Projecteur vidéo	5
II6	Imprimante à laser en couleur	2
II7	Imprimante à laser en noir et blanc	2
II8	Ensemble des logiciels	1

< Cours commun >

Matériels TP dessin

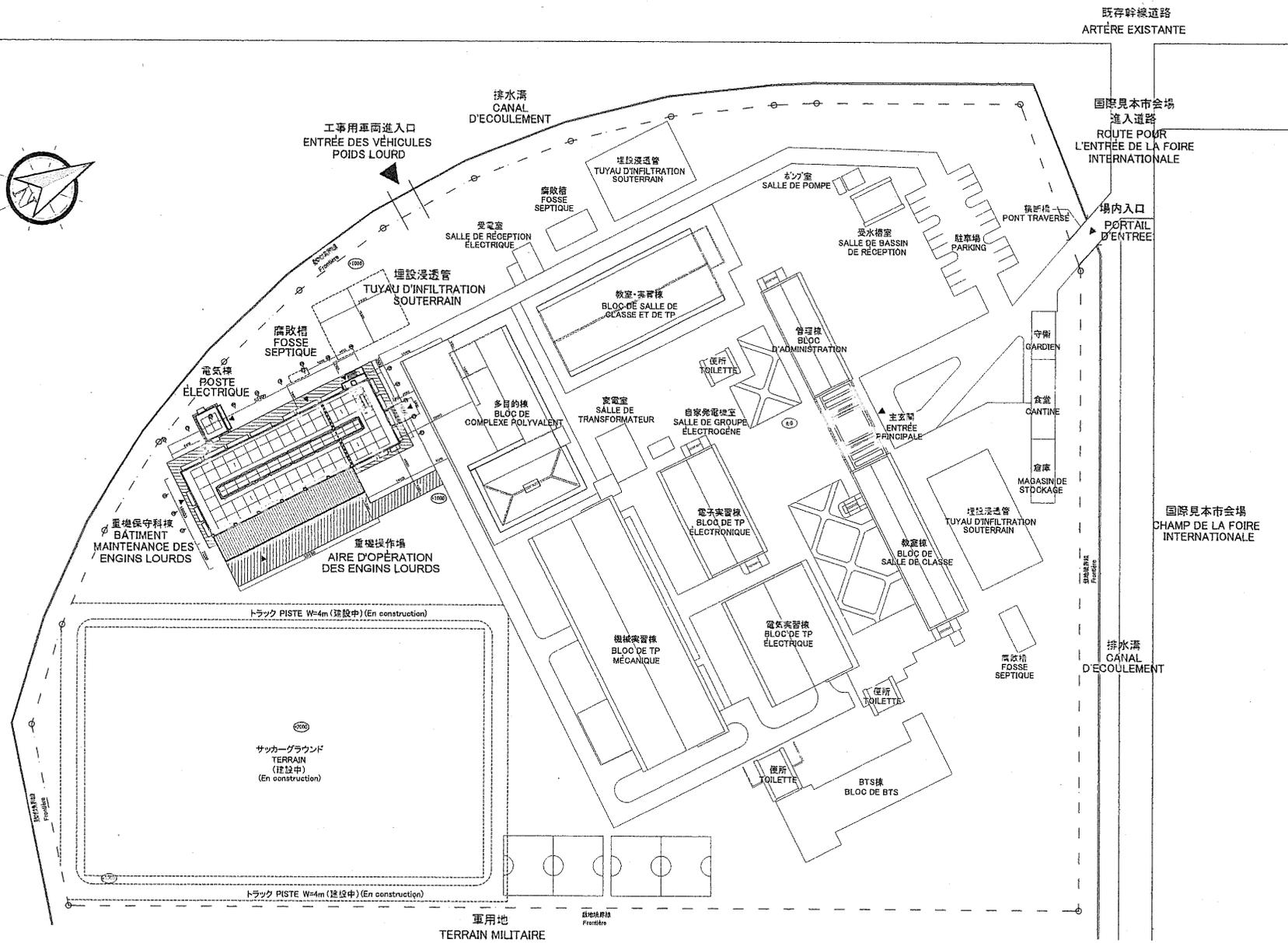
CM1	Kit dessin complet	20
-----	--------------------	----

Matériels et support didactiques pour la coopération en pays tiers

CD1	Vidéo projecteur pour la formation exécutée dans le pays tiers	3
CD2	Ecran pour vidéo projecteur pour la formation exécutée dans le pays tiers	3
CD3	Photocopieur pour document pédagogique des étudiants	
CD3-1	Photocopieuses pour compilation des supports didactiques d'élèves (Grand)	1
CD3-2	Photocopieuses pour compilation des supports didactiques d'élèves (petit)	1
CD-4	Planche Blanche pour amphithéâtre	1

AK

JF
~~JK~~
CS

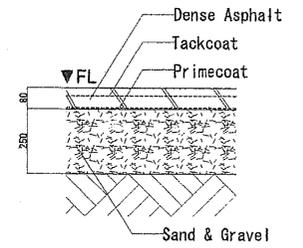


既存幹線道路
ARTÈRE EXISTANTE

国際見本市会場
進入道路
ROUTE POUR
L'ENTRÉE DE LA FOIRE
INTERNATIONALE

場内入口
PORTAIL
D'ENTRÉE

国際見本市会場
CHAMP DE LA FOIRE
INTERNATIONALE



ASPHALT DETAIL 1/10

PIAN DE DISPOSTION

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50

SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant:

M. K

Jf *CA*

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

N. X

[Handwritten signatures]

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tels que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) "Usage adéquat"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Exportation et Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

M. K

J ~~*J*~~ *OG*

(8) "Arrangement bancaire (A/B)"

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

AK

JK ~~*JK*~~ *CG*

Dispositions à prendre en charge par chaque gouvernement

No	Item	A couvrir par la coopération financière non-remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir un/des secteur(s) de terrain nécessaire(s) pour la mise en œuvre du Projet et le/les aménager		•
2	Construire un/une/des		
	1) Bâtiment	•	
	2) Portes et de clôture à l'intérieur et autour du site		•
	3) Parking	•	
	4) Voirie à l'intérieur du site	•	
	5) Voirie à l'extérieur du site		•
3	Fournir les installations hors du/des site(s) pour les systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes nécessaires pour la mise en œuvre du Projet		
	1) Electricité		
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site		•
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	•	
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et/ou surélevés)	•	
	3) Drainage		
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres)		•
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	•	
	4) Gaz		
	a. Aménagement du réseau de distribution de gaz jusqu'au site		•
	b. Installation du système de fourniture de gaz à l'intérieur du site	•	
	5) Système téléphonique		
	a. Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment		•
	b. Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution	•	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Meubles de bureau généraux		•
	b. Equipement pour le Projet	•	
4	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement du pays bénéficiaire et assister au transport interne desdits produits		
	1) Transport maritime (aérien) des produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•

M.K

	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
5	Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés au pays bénéficiaire à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés ou supportés par l'Autorité sans utiliser le Don)		●
6	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail.		●
7	Assurer que l'/les établissement(s) et les produits seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet		●
8	Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don		●
9	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2) Commission de paiement		●
10	Assurer la prise en considération des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Projet		●

M. K.

of  *09*

CONFIDENTIEL**Estimation du Coût du Projet (Provisoire)**

1. Nom du Projet : Le Projet de Renforcement du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon

2. Coût du Projet

Au cas où le Projet serait mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon, le coût total du Projet est estimé approximativement à

Les ventilations du coût du Projet à prendre en charge par la partie japonaise et la partie sénégalaise ainsi que les conditions du calcul sont les suivants :

(1) Coût du Projet à la charge de la partie japonaise :

Approximativement

- Coût pour l'équipement (Approvisionnement, Transport et Installation):

:

- Coût pour la construction :

- Coût du Consultant :

Total

(Ce coût estimé du Projet est donné à titre provisoire et sera révisé par le Gouvernement du Japon lors de la mise en œuvre de la coopération financière non remboursable.)

(2) Coût du Projet à la charge de la partie sénégalaise :

- Coût pour la préparation et l'aménagement du terrain et les Travaux de drainage

: 25 656 000

- Coût pour la pose des réseaux AEP/assainissement et Dégagement des matériels à éliminer des installations existantes

: 2 200 000

- Coût pour l'amenée des infrastructures (téléphone, etc.)

: 500 000

- Coût pour la pose des extincteurs

: 1 950 000

- Commissions bancaires pour A/B, A/P, etc.

: 11 500 000

- Taxe, droits de douane et autres charges

: 10 500 000

- Mobiliers et Matériels (pour les formateurs et élèves)

: 23 358 000

Total

75 664 000 FCFA

Approximativement 15 millions de yens japonais

Les détails des tâches à la partie sénégalaise sont indiqués dans l'article 3 du rapport abrégé du Projet.

ML

[Handwritten signatures]

(3) Conditions de l'estimation

1) Temps de calcul: Juin, 2010

2) Taux de change : 1 US\$ = 92,12 yens

1 EURO = 126,30 yens

1 EURO = 655,95 FCFA

1 FCFA = 0,19 yens

3) Période d'exécution : Approximativement 10 mois

4) Le Projet est exécuté conformément au système de la coopération financière non remboursable du Japon.

MR.

~~*[Signature]*~~
[Signature]

Annexe-5 Documents en référence

1. REFORME_ETFP_Vers°_Fin_du_07-07-09
2. FPTrevue2010[1]
3. Document de politique ETFP
4. 280510SCARESUME
5. Rapport CIDE Final (2006_2015)
6. Réforme fpt
7. Annuaire bonv 2008-09
8. Plan Directeur de la mise en œuvre du processus APC au Sénégal [1]
9. Cadre global d'élaboration des programmes APC ver finale
10. CANADA-RR et SRT
11. CFPT-ACCC
12. JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL (Ministère de L'Urbanisme et de la Construction : Edition 2008)
13. PARTIE LEGISLATIVE DU CODE DE L'URBANISME (Ministère de L'Urbanisme et de la Construction: Edition 2008)
14. PRESCRIPTION TECHNIQUES PARTICULIERES ET DESCRIPTIF DE LA SECURITE D'INCENDIE (Ministère de L'Urbanisme et de la Construction: Edition 2007)
15. ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) (SAPEURS)
16. REGLEMENT DU SERVICE D'EAU (SDE: Edition 1998)
17. OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL (ONAS)
18. PROJET DE DECRET PORTANT CODE DE L'ASSAINISSEMENT (ONAS : Edition 2008)
19. PROJET DE LOI PORTANT CODE DE L'ASSAINISSEMENT (ONAS : Edition 2008)
20. SPECIFICATION DES CABLES 30KV TABLE DES CLAUSES (SENELEC)
21. SPECIFICATIONS TRANSFORMATEURS MT/BT (SENELEC)
22. POTEAUX BOIS DU RESEAU BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC (SENELEC)
23. SPECIFICATIONS CELLULES 30KV TYPE FERMEE (SENELEC)
24. RESEAUX BT AERIEN + EP (SENELEC)
25. POSTES M.T/B.T (SENELEC : Edition 2002)
26. ETUDE SUR LA TELEPHONIE RURALE AU SENEGAL (SONATEL)
27. RAPPORT DU SENEGAL SUR LES MESURES PRISES POUR DONNER EFFET A LA RECOMMANDATION SUR LA PROMOTION ET L'USAGE DU MULTILINGUISME ET L'ACCES UNIVERSEL AU CYBERESPACE (SONATEL : Edition 2007)
28. Circulaire Relative Aux Exonérations Douanières 1987
29. Convention Collective Fédérale Des Entreprises Du Bâtiment ET Des Travaux Publics
30. Convention Collective Fédérale Des Industries De La Mécanique Générale De L'aof''
31. SEN/016/LYCEE DE THIES (Drawings : Edition 2004)
32. DONNEES CLIMATOLOGIQUES MOYENNES DE DAKAR (ANAMS: Edition 2005~2009)

Annexe-6 Résultats des études sur les conditions naturelles

1. Photos de l'étude géotechnique

●Point de sondage A



Photos 1 et 2 : Réalisation du sondage A

●Point de sondage B



Photos 3 et 4 : Réalisation du sondage B

●Point de sondage C



Photo 5 : Réalisation du sondage C

2. Echantillons du sondage



Point A

Photo 6 : Echantillons du sondage carotté A prélevés entre 0,0 et 9,0 m



Photo 7 : Echantillons du sondage carotté A prélevés entre 9 et 10,5 m



Point B

Photo 8 : Echantillons du sondage carotté B prélevés entre 7,5 et 10,5 m



Point C

Photo 9 : Echantillons du sondage carotté C prélevés entre 0,0 et 7,5 m

3. Coupe de sondage
 1) Point de sondage A

CEREEQ

SONDAGE SCA

PAGE 1 / 1

Chantier : Réfection du CFPT SENEGAL - JAPON

Client : YOKOGAWA ARCHITECTS AND ENGINEERS, INC
 Dossier : 10/1/6659

Localisation

- X : N 14° 44.474'
 - Y : W 017° 28.179'
 - Z : NGF

Echelle prof. : 1/100°

SONDEUSE : SIMCO 2800 HS

Nappe : eau à 1.90 m, le 15/07/2010

Récup %	Prof. (m)	NGF (m)	SOLS	FCM	Remarques
	1.50		sable limoneux		
			▽	▽	
	4.50		sable limono-argileux		
	6.00		latérite sableuse		
	7.50		basalte poreux en cours d'altération		
			basalte poreux		
	10.50		Fin du sondage		

Sondage pour Windows Version 3.44 - imprimé le 21/07/2010

OUTILS DE FORAGE

TUBAGES

DATES D'EXECUTION

05/06/10	03.00 m
06/06/10	08.50 m
07/06/10	10.50 m

2) Point de sondage B

CEREEQ

SONDAGE SCB

PAGE 1/ 1

Chantier : Réfection du CFPT SENEGAL-JAPON

Client : YOKOGAWA ARCHITECTS AND ENGINEERS, INC

Dossier : 10/1/6659

Localisation

- X : N 14° 44.417'

- Y : W 017° 28.180'

- Z : NGF

Echelle prof. : 1/100°

SONDEUSE : SIMCO 2800 HS

Nappe : eau à 2.53 m, le 15/07/2010

Récup %	Prof (m)	NGF (m)	SOLS	E.C.H.	Remarques
	1.50		sable limoneux		
	3.00		sable limono-argileux		
	4.50		limon sablo-graveleux		
	5.00		basalte poreux		
	7.50		basalte en cours d'altération		
	10.50		basalte		
			Fin du sondage		

Sondage pour Windows Version 3.44 - imprimé le 21/07/2010

OUTILS DE FORAGE

TUBAGES

DATES D'EXECUTION

08/06/10	04.50 m
09/06/10	07.50 m
10/06/10	10.50 m

3) Point de sondage C

CEREEQ

SONDAGE SCC

PAGE 1/ 1

Chantier : Réfection du CFPT SENEGAL - JAPON

Client : YOKOGAWA ARCHITECTS AND ENGINEERS, INC

Dossier : 10/1/6659

Localisation

- X : N 14° 44.491'
- Y : W 017° 28.191'
- Z : NGF

Echelle prof. : 1/100°

SONDEUSE : SIMCO 2800 HS

Nappe : eau à 2.55 m, le 15/17/2010

Récup %	Prof (m)	NGF (m)	SOLS	E.C.H.	Remarques
	3.00		sable limoneux		
	6.00		sable limono - argileux		
	7.50		basalte en cours d'altération		
	10.50		basalte		
			Fin du sondage		

Sondage pour Windows Version 3.44 - imprimé le 21/07/2010

OUTILS DE FORAGE

TUBAGES

DATES D'EXECUTION

10/06/2010	01.50 m
11/06/2010	06.00 m
12/06/2010	09.00 m
13/06/2010	10.50 m

Annexe-7 Tableau de disposition des matériels

N°	N° de matériel composant	Désignation	Unité	Quantité	Détails																
					Hanger	magasin de bâtiment	magasin de polluants- chimiques	magasin commun (1)	magasin commun (2)	Atelier TP	Salle de travaux d' hygiène	Salle d'opé- ration et de lecture	Bâtiment de contrôle et accréditation par niveau	Bâtiment de contrôle et accréditation par niveau	Salle TP de contrôle central	Salle TP automatique	Salle TP hydraulique et pneumatique	Salle de travaux	Salle de photogram- métrie	Bâtiment administratif	Amphithéâtre
<Maintenance des installations du bâtiment >																					
Matériels et Equipements pour TP Électronique / Électromécanique																					
EE1		Eclairage et Signalisation	Unité	16																	16
EE2		Connexion de moteurs triphasés : commandes et protections	Unité	4																	4
EE3		Energies renouvelables : installation photovoltaïque	Unité	4																	4
EE4		Dispositif pour la protection	Unité	4																	4
EE5		Simulateur de vérification d'erreurs	Unité	2																	2
EE6		Energie Electrique	Unité	2																	2
EE7		Système électronique et électrique pour TP	Unité	4																	4
EE8		Système didactique avec bloc	Unité	8																	8
EE9		Dispositif de commande moteur pour TP	Unité	2																	2
EE10		Dispositif de microcommande pour TP	Unité	8																	8
EE11		Dispositif de PLC pour TP	Unité	8																	8
Matériels et Equipements pour TP Td'informatique																					
TL 1		Kit vidéo surveillance avec 4 caméras	Unité	8																	8
TL 2		Transmission sans fil	Unité	8																	8
TL 4		Système intercommunications	Unité	8																	8
TL 5		Kit didactique téléphone	Unité	8																	8
TL 6		Kit didactique alarme	Unité	8																	8
TL 7		Jeu d'outillage	Jeu	16																	16
TL 8		Vidéo caméra	Unité	3																	3
TL 9		Vidéo projecteur	Unité	3																	3
TL 10		Ecran de projecteur	Unité	3																	3
Matériels et Equipements pour TP Froid et Climatisation																					
FC1		Dispositif de mesure de température pour TP appliqués	Unité	1																	1
FC2		Dispositif de mesure de pression pour TP	Unité	1																	1
FC3		Dispositif de chaudière pour TP	Unité	1																	1
FC4		Dispositif de condensateur pour TP	Unité	1																	1
FC5		Dispositif de pompe à chaleur pour TP de base	Unité	1																	1
FC6		Dispositif de maintenance et de contrôle pour TP	Unité	1																	1
FC7		Appareil de vidange et de remplissage de fluide frigorigène	jeu	1																	1
FC8		Outillage pour TP Froid	Jeu	4																	4
FC9		Unité de base de condensation	Unité	1																	1
FC10		Système d'exploitation du système de réfrigération	Unité	1																	1
FC11		Dispositif de commande froid pour TP	Unité	1																	1
FC12		Simulateur HVAC	Unité	1																	1
FC13		Dispositif de câblage froid pour TP	Unité	1																	1
FC14		Climatiseur de type séparatif	Unité	1																	1
FC15		Dispositif TP cycle d'air de climatiseur	Unité	1																	1
FC16		Dispositif de Climatisation à pleine échelle pour TP	Unité	1																	1
FC17		Bac de décantation TP	Unité	1																	1
FC18		Dispositif de procédé à boues activées pour TP	Unité	1																	1
FC19		Dispositif de traitement des eaux usées pour TP	Unité	1																	1
FC20		Dispositif des équipements AEP pour TP	Unité	1																	1
FC21		Dispositif de nettoyage des tuyaux pour TP	Unité	1																	1
FC22		Dispositif de contrôle de l'eau potable pour TP	Unité	1																	1
FC26		Dispositif de chaudière domestique pour TP	Unité	1																	1

<Maintenance des engins lourds >												
Matériel de maintenance des engins lourds pour TP												
ML1	Bulldozer	Unité	1	1								1
ML2	Pelleteuse-chargeuse	Unité	1	1								1
ML3-1	Moteur diesel	Unité	1						1			1
ML3-2	Système d'injection à rampe commune	Unité	1						1			1
ML3-3	Pompe d'injection distributive à régulation électronique et régulateur mécanique sur pompe distributive	Unité	1						1			1
ML3-4	Régulateur mécanique sur pompe en ligne et variateur d'avance à l'injection sur pompe distributive	Unité	1						1			1
ML3-5	Double embrayage	Unité	1						1			1
ML3-6	Pompe d'injection cummins	Unité	1						1			1
ML3-7	Injecteurs et régulateur pneumatique sur pompe en ligne	Unité	1						1			1
ML4	Lots d'outillage en général											
ML4-1	Outils mécaniques	Jeu	2					2				2
ML4-2	Instruments de mesure	Unité	2					2				2
ML4-3	Outils à air comprimé	Unité	2					2				2
ML4-4	Outils électriques	Jeu	2					2				2
ML4-5	Outils de lubrification	Jeu	2			2						2
ML5	Lots d'équipements pour réparation											
ML5-1	Machine à souder Moteur diesel	Unité	1						1			1
ML5-2	Compresseur d'air électrique	Unité	1						1			1
ML5-3	Machine pour laver les véhicules à haute pression d'eau chaude	Unité	1	1								1
ML5-4	Presse hydraulique 100 tonnes avec poussoir	Unité	1						1			1
ML5-5	Etablis mobiles avec étaux	Unité	5						5			5
ML5-6	Banc de réparation de vérin	Unité	1	1								1
ML5-7	Support Moteurs	Unité	1	1								1
ML5-8	Extracteur cylindre avec pompe hydraulique	Unité	1						1			1
ML5-9	Poste de soudage à l'oxy-acétylène	Unité	1									1 1
ML5-10	Poste de soudage à l'arc	Unité	1									1 1
ML6	Lot d'outils spéciaux											
ML6-1	Outillage spécifique à diagnostic des pannes	Unité	1		1							1
ML6-2	Outillage spécifique au bulldozer	Jeu	1		1							1
ML6-3	Matériels auxiliaires pour TP	Unité	1						1			1
ML7	Principaux composants et supports pour exercices de démontage/montage											
ML7-1	Moteur diesel (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-2	Transmission hydraulique (Bulldozer)	Unité	1						1			1
ML7-3	Pompe à engrenage hydraulique (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-4	Vérin hydraulique (Bulldozer)	Unité	1						1			1
ML7-5	Distributeur hydraulique (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-6	Démarrateur (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-7	Alternateur (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-8	Pont différentiel (Niveleuse)	Unité	1						1			1
ML7-10	Pompe d'injection haute pression (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-11	Pompe à piston (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-12	Travel motor (Pelleteuse)	Unité	1						1			1
ML7-13	Convertisseur de coupe (Bulldozer)	Unité	1						1			1
ML8	Banc d'essai de pompe d'injection	Unité	1						1			1
ML9	Chariot de manutention	Unité	1	1								1
ML10	Simulateurs électriques											
ML10-1	Banc d'essai de générateur et de démarreur	Unité	1						1			1
ML10-2	Système électrique TP	Unité	1						1			1
ML10-3	Différents capteurs montés sur support	Unité	1						1			1
ML11	Simulateur frein ABS	Unité	1						1			1



République du Sénégal

Ministère de l'Economie et des Finances

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° _____/MEF/MDB/CT.MD

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Dakar, le

CIRCULAIRE RELATIVE
AUX EXONERATIONS DOUANIERES

A L'attention des :

- Ministres d'Etat
- et Ministres

OBJET : Rappel sur les exonérations douanières.

REFERENCES :

- Loi n° 87-47 du 28 décembre 1987 portant code des Douanes ;
- Décret 83-504 fixant les conditions d'application de l'article 187 du code des Douanes ;

I – Rappel

L'article 187 du code des Douanes précise bien que l'importation en franchise des droits et taxes peut être autorisée, par dérogation aux articles 2 et 3 du code des Douanes, en faveur de certaines opérations.

Conformément aux dispositions des articles 2 et 3, les lois et règlements douaniers doivent être appliquées sur l'ensemble du territoire douanier et sans égard à la qualité des personnes. Les marchandises importées ou exportées par l'Etat ou pour son compte ne font l'objet d'aucune immunité ou dérogation.

II - Les dérogations prévues dans le décret 83-504 concernent :

- 1) Les marchandises en retour dans le territoire douanier.
- 2) Les privilèges et immunités :
 - Dons offerts au Président de la République
 - Les privilèges diplomatiques (Convention de Vienne et circulaire 189 du 2 août 1988).
- 3) Les dons destinés à être distribués gratuitement à titre charitable à des nécessiteux ou sinistrés par la Croix Rouge Sénégalaise ou certaines œuvres de solidarité nationales ou internationales.
- 4) Les effets et objets usagés.
- 5) Dons offerts à l'Etat par des Etats étrangers ou organismes internationaux.
- 6) Matériels et marchandises destinés à l'Etat ou importés pour son compte dans l'intérêt de la Recherche scientifique ou de l'équipement technique du Pays.
- 7) Les envois exceptionnels dépourvus de tout caractère commercial.

II – Les exonérations exceptionnelles

- a) Les couronnes mortuaires destinées à la décoration des tombes des personnes étrangères inhumées au Sénégal.
- b) Les dépouilles mortelles.

- c) Les dons et secours aux prisonniers de guerre.
- d) Les objets apportés par les voyageurs.
- e) Les décorations envoyées aux intéressés à l'exclusion de celles ornées de pierres précieuses.
- f) Les appareils orthopédiques adressés aux mutilés de guerre, aux infirmes et aux centres d'appareillage.
- g) Les récompenses, trophées décernées aux sportifs et autres au cours d'épreuves, concours, compétitions, disputes hors du Sénégal.
- h) Les matériels militaires et équipements destinés à l'Armée, la Police, la Douane, la Gendarmerie, au corps national des sapeurs pompiers, à la Direction des parcs nationaux, au service d'hygiène.
- i) Les matières et objets nécessaires à l'entretien et à l'exploitation des câbles sous-marins de l'Etat.
- j) Les médicaments adressés à la Direction de la Santé publique et à la Direction chargée de l'élevage, destinés spécifiquement à la lutte contre les maladies endémiques.
- k) Les produits, matériels et équipements médicaux destinés aux formations sanitaires et hospitaliers de l'Etat.
- l) Les échantillons dépareillés.
- m) Le matériel technique destiné aux recherches minières et importé par le Ministère chargé de l'industrie ou pour son compte.
- n) Les denrées et articles d'usage courant expédiés dans les colis des militaires stationnés au Sénégal.
- o) Les instruments scientifiques techniques appartenant à l'Etat et les photographies aériennes destinées au service géographique de relevé des cartes.
- p) Les animaux reproducteurs de race pure et les poussins dits d'un jour.
- q) Les envois gratuits de produits alimentaires adressés au Gouvernement sénégalais et destinés à être répartis gratuitement.

- r) Les aérodynes assurant un service de transport en commun ou une activité d'aéroclub ainsi que leurs parties et pièces détachées.
- s) Les matériels et produits fournis gratuitement à la Direction de la Santé publique par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds International de secours à l'enfance.
- t) Le matériel importé par les entreprises de transport aérien étrangères au Sénégal pour être utilisé à l'intérieur des limites d'un aéroport international.
- u) Les produits insecticides et le matériel spécialisé à la lutte antiacridienne et anti aviaire.
- v) Les voitures automobiles, les motocyclettes, bicyclettes et karts destinés exclusivement à la compétition.
- w) Les films cinématographiques destinés aux sociétés de distribution.
- x) Les insecticides et produits chimiques importés par la Direction de la Santé publique et destinés à la lutte contre les grandes endémies.
- y) Les objets destinés à un exercice de culte.
- z) Les pièces de rechange, objets de gréement, matériel d'armement, produits d'entretien destinés aux bateaux pour la navigation maritime battant pavillon sénégalais à l'exception des bateaux de plaisance.
- aa) Les imprimés présentant un caractère général destinés à des établissements du secteur public.
- bb) Les enveloppes de 1^{er} jour envoyées à l'office des Postes et Télécommunications.
- cc) Les matériels, marchandises et objets nécessaires au fonctionnement de la BCEAO.

Il convient donc de retenir que les exonérations exceptionnelles concernent principalement :

- le matériel et équipement médical destiné à une formation sanitaire et hospitalière de l'Etat. La demande d'exonération doit être faite par le Ministère de la Santé pour justifier que c'est bien destiné à une structure publique.

- le matériel, les fournitures et équipement scolaires destinés à une formation scolaire publique. La demande d'exonération doit être faite par le Ministère de l'Education pour justifier la destination publique.

- Les denrées alimentaires destinées à être distribuées gratuitement. La demande d'exonération doit être faite par le ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social.

- Le matériel destiné à l'équipement technique du pays. La demande d'exonération doit être faite par le Ministère de l'Equipement.

Vous voudrez bien en faire une large diffusion.